



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2022-681 **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE** **LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 juin 2022 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2022-681 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 709 482 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU VOLET ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

L'objet de ce règlement décrète un emprunt pour le financement d'une subvention accordée à la Ville pour des travaux sur le réseau local, notamment la réfection du chemin Notre-Dame et chemin du Roy.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce même règlement le 12 juillet 2022.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 20 juillet 2022

La greffière adjointe,
Julie Bernier
www.VSAD.ca